

Bordeaux, le 8 octobre 2018,

Monsieur le Président,

Ce CHS-CT se tient dans un contexte inédit sur tous les plans.

Inédit par son contexte. Rarement la crise de confiance aura affecté à ce point le « vivre ensemble ». Le repli sur soi est une réalité d'autant plus criante et inquiétante que les mécanismes permettant ce vivre ensemble, notamment en termes d'action publique et de protection sociale, mais aussi de politique de l'emploi, sont grippés, et donnent le sentiment, malheureusement justifié, de ne favoriser qu'une partie aisée de la population.

Inédit par la persistance de mener une politique de rigueur qui cache de plus en plus mal l'idéologie sous-jacente de l'adage bien connu « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ».

Inédit donc pour la Fonction publique. Les orientations gouvernementales ne font plus mystère d'en finir avec une conception et une organisation de la Fonction publique qui a pourtant un actif à faire valoir. Qu'il s'agisse du statut et des garanties sociales, dont bénéficient directement et indirectement non seulement les agents, mais aussi les citoyens. Qu'il s'agisse également des missions publiques, progressivement affaiblies, voire transférées au privé. Les pouvoirs publics se ruent avec l'aveuglement de la foi des convertis, de manière inconséquente et brutale pour accélérer les déstructurations dont sont victimes les agents et les citoyens.

Inédit par conséquent pour les ministères économiques et financiers, en particulier pour la DGFIP. Au-delà de l'ampleur, injustifiable, des 2 130 suppressions d'emplois, la DGFIP est désormais attaquée en son cœur pour ne pas dire son identité, tout à la fois en matière de gestion et de reconnaissance des agents et aussi des missions, lesquelles auront rarement été aussi affaiblies. Moins de moyens pour plus de travail, l'équilibre est rompu...

Que ce soit au niveau du périmètre des missions, de l'existence des structures, des restructurations ou des fermetures de services, c'est une véritable tempête qui va s'abattre sur les agents des DiSI et sur les services informatiques de la DGFIP. Et que dire du volet RH, des nouvelles règles de gestion proposées et de la mobilité quasi forcée qui va s'abattre sur nos collègues ? Inacceptable !

Concernant plus précisément, ce CHS-CT, nous souhaitons aborder plusieurs thématiques dans nos propos liminaires :

GT préparatoires au CHS-CT :

Par un courriel du 2 mai 2016 adressé aux membres du CHS-CT, Monsieur le Président, vous avez mis en place ce nouveau mode de fonctionnement, et vous avez écrit :

« Ces GT se réuniront au plus tard dans la semaine qui précède l'envoi des convocations (15 jours avant la tenue du CHS-CT) en ayant connaissance de l'ordre du jour du comité et des documents principaux qui seront examinés en CHS-CT. » ...



« 3-Au plus tard trois semaines avant la date du CHS-CT, la DISI adresse un message aux membres du CHS-CT et aux ESI les informant des sujets prévus à l'ordre du jour qui pourront faire l'objet d'une préparation en GT »

Par conséquent, Solidaires Finances Publiques demande à l'Administration de fournir conformément à ce que vous avez écrit, dans les délais indiqués, ou au moins 3 jours avant, les documents préparatoires, et les sujets qui feront l'objet d'une préparation, aux représentants du personnel participants à chaque Groupe de Travail. En effet, nos militants découvrant les documents et les sujets lors de la réunion ne peuvent pas exploiter le temps de préparation qu'il leur est accordé à cette occasion.

Note de frais de déplacement 2018-08/PR-05 du 25/07/2018 :

Cette nouvelle directive a causé de l'émoi et des inquiétudes pour les agents. Le sujet a été abordé par notre organisation lors du GT préparatoire de l'ESI de Toulouse. Par exemple, nous sommes surpris par la liste de villes assimilées comme limitrophe à l'ESI de Toulouse sur laquelle se base la note : Auterive bien que faisant partie de l'aire urbaine de Toulouse - c.-à-d. qu'au moins 40 % de ses habitants travaillent dans le pôle urbain - cette commune est située à 38,5 km de Toulouse ! A Balma un restaurant acceptant nos agents est disponible, mais le tarif réclamé pour un repas est de 10€ (1 plat et un dessert). Par conséquent, nous demandons pour les agents en mission un accès à tous les restaurants sans surcoût. Nous requérons que la DISI Sud-Ouest maintienne à titre dérogatoire le remboursement de frais (7,65€) pour ces agents jusqu'à ce que ce problème de surcoût soit solutionné.

Solidaires Finances Publique revendique que l'administration prenne en charge le montant réel des repas pour les agents qui se déplacent dans le cadre de leur mission.

RSST numérique :

Après quelques mois d'utilisation, nous souhaitons vous faire part de quelques remarques concernant cet outil.

Des agents nous ont saisi pour nous faire remonter leurs difficultés à utiliser la dernière version mise en production. Ils ont découvert après de multiples tentatives que l'application n'est fonctionnelle que sous le navigateur Firefox. Il serait sans doute souhaitable d'avertir l'utilisateur de ne pas ouvrir l'URL à partir du navigateur Internet Explorer, comme c'est indiqué sur la page locale de l'ESI de Poitiers.

En ce qui nous concerne en tant que membre du CHS-CT, nous avons de grandes difficultés à extraire les fiches pour pouvoir les consulter lors des préparations, et les exploiter en séance. La seule solution que nous ayons trouvée est l'impression de captures d'écran ciblée. En effet, l'Administration ne met pas à disposition un poste nomade avec un VPN, (nos pc « syndicaux » sont des postes de travail fixes non transportables dans cette instance), et il est impossible d'accéder à l'application à partir de l'accès PIGP depuis nos ordinateurs personnels - <http://10.33.246.200/RSST/> n'est pas une adresse accessible depuis l'extranet. Par conséquent à défaut de mettre en œuvre l'une des autres solutions qui seraient pourtant parfaitement justifiées au vu du contexte particulier des représentants du personnel dans une DISI, Solidaires Finances Publiques vous demande de bien vouloir matérialiser le registre dans un format imprimable, et de l'inclure dans les documents préparatoires à chaque réunion du CHS-CT.

Aide au management destinée aux différents grades du corps des cadres A :

N'ayant pas eu de réponses concrètes de votre part, Monsieur le Président, à nos propos liminaires du dernier CHS-CT concernant notre demande « qu'une réflexion approfondie sur le rôle et la conception de l'encadrement de proximité soit menée », Solidaires Finances Publiques souhaite vous faire part de notre surprise de voir apparaître sur le site Ulysse en date du 3 octobre 2018 la nouvelle offre de la DGFIP « Mise en place de deux plateformes d'écoute et de soutien ».



Il est écrit « *Ce service téléphonique gratuit, disponible 24h / 24h et 7j / 7j, est un lieu d'écoute privilégié pour aborder toute difficulté d'ordre professionnel et/ou personnel. Il permettra également aux managers de disposer d'une offre de conseils. n° pour tous les agents 0805 230 809, n° spécial encadrants : 0805 230 416* ». Pouvez-vous nous en dire plus sur ce dispositif ? Va-t-il se substituer aux stages en présentiels dispensés au centre de formation de Nevers, ou à l'IGPDE ?

La DGFIP souhaite-t-elle se donner bonne conscience par ce biais, en prévision des effets dévastateurs en matière de Risques Psycho-Sociaux engendrés par une restructuration massive de ses services ?

La situation est d'autant plus inquiétante au regard des mesures futures que la DGFIP met en œuvre pour soi-disant « assurer » la prévention des RPS. Consciente de la dégradation des conditions de travail et de l'état de ses cadres intermédiaires qui ne sont plus en mesure d'accompagner les changements à venir, la DGFIP cherche des solutions pour éviter un drame social semblable à celui de France Télécom. Pour cela, ses réponses sont l'élaboration de charte de bonnes relations de travail, la mise en place de cette cellule d'écoute psychologique et le pompon, la semaine QVT, qui fera se « challenger » les différents services pour trouver des solutions innovantes en matière d'amélioration de la « qualité de vie au travail » avec un trophée à la clef. Il s'agit d'un véritable tournant sur sa conception des conditions de travail qui est passé en quelques années d'une approche collective à une approche individuelle et stigmatisante.

Solidaires Finances Publiques dénonce avec fermeté ces dispositifs. En plus de faire peser sur les agent·e·s en difficulté la responsabilité de leur état, ces mesures n'amélioreront pas leur quotidien. Il s'agira de simples rustines masquant des réalités de travail catastrophiques. C'est l'organisation du travail qui est en cause. Les pouvoirs publics sont responsables par leurs choix de l'accroissement de la souffrance au travail et de la dégradation de la qualité des missions de service public. Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'une véritable politique d'amélioration des conditions de travail.

N'ayant pas eu dans la convocation la liste des participants, Solidaires Finances Publiques vous demande une nouvelle fois, si l'ISST et le médecin de prévention ne sont pas parmi nous aujourd'hui, de faire en sorte qu'ils le soient lors des prochaines instances pour que les CHS-CT de la DISI Sud-Ouest ne soient plus un huis clos entre la parité administrative, et les représentants du personnel.

